

 Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des pièces demandées ne pourra être traité.

DEMANDE D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE



Remplir le formulaire
« **Demande d'annulation d'inscription** »
+
Joindre les documents demandés

Les demandes d'annulation effectuées **avant le début de la formation** feront l'objet d'un remboursement de droit.

Les demandes d'annulation sont prises en compte **jusqu'à 2 mois** après la date de début de la formation.

Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera acceptée.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION SUITE À UNE ANNULATION (Uniquement si l'inscription a été payée)



Remplir le formulaire
« **Demande de remboursement suite à une annulation d'inscription** »
+
Joindre les documents demandés

Le remboursement concerne **uniquement les droits de scolarité**.
(Hors 23,00 € de frais de gestion).

NB : ces sommes sont susceptibles d'être modifiées pour la prochaine rentrée scolaire.

Dans le cas d'un paiement de l'inscription en 3 fois, le remboursement ne pourra être demandé qu'après le 3^{ème} versement de l'inscription.

Les demandes d'annulation sont prises en compte **jusqu'à 1 mois** après la date de début de la formation.

Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera acceptée.